

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
L'ILE D'YEU



Séance du : 17 juin 2025

Numéro de la délibération : DEL/BCH/25/06/135

Date Convocation 10/06/2025	Le 17 Juin Deux Mille Vingt Cinq à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.
Date Affichage 10/06/2025	PRESENTS 19 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Judith LE RALLE, Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Sandrine TARAUD, Manuella AUGEREAU, Michel BOURGERY, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU.
Nombre de Conseillers :	PROCURATIONS 3 : Emmanuel MAILLARD, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, et Dany HERBRETEAU qui ont donné respectivement procuration à Isabelle CADOU, Line CHARUAU et Patrice BERNARD.
- en exercice	27
- présents	19
- procurations	03
- absents	05
	ABSENTS 5 : Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Stéphane GILOT, Sophie FERRY, Jérôme GEAY
	SECRETAIRE : Rémy BONNIN

MISE A DISPOSITION A L'ENTREPRISE SAS MAISON D'OYA DE LA PARCELLE BR 782 SITUÉE DANS LA ZONE ARTISANALE DE LA MARECHE PAR BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF D'UNE DUREE DE 50 ANS

Rapporteur : Rémy BONNIN

La Commune propose de mettre à disposition de la SAS MAISON D'OYA (n° SIREN 881 677 470) une parcelle située dans la Zone Artisanale de la Marèche (zone UE au Plan Local d'Urbanisme). Cette entreprise y érigera un bâtiment de production pour son activité artisanale de fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie.

Considérant les délibérations n° 07/12/249 du 10/12/2007 et n° 08/02/20 du 27/02/2008 et n°23/06/97 du 30/06/2023 relatives à la mise à disposition de terrains en Zone Artisanale de la Marèche par Bail Emphytéotique Administratif (BEA),

Considérant l'accord donné à la « SAS MAISON D'OYA », représentée par Mme Florence BIZIEUX, afin d'occuper la parcelle 113 BR 782 d'une superficie totale de 363 m² dans la Zone Artisanale de la Marèche,



Plan de situation



Extrait cadastral (parcelle 113 BR 782)

Considérant l'assujettissement à la TVA du budget Zone Artisanale.

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (22 POUR) :

- ◆ **APPROUVE LA LOCATION** à la « SAS MAISON D'OYA », avec possibilité de substituer toute personne physique ou morale, les parcelles 113 BR 782 d'une superficie totale de 363 m² par Bail Emphytéotique Administratif de 50 ans, à partir **du 1^{er} juillet 2025 au prix de 3,56 €/m² annuel applicable (tarif en vigueur - Décision n°24/12/98)**, toutes taxes en sus, révisable au 1^{er} janvier de chaque année selon l'Indice du Loyers Commerciaux (I.L.C.)
- ◆ **OPTE** pour l'assujettissement du présent Bail Emphytéotique Administratif à la Taxe sur la Valeur Ajoutée conformément à l'article 260, 5° du Code Général des Impôts (CGI)
- ◆ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération (*les frais inhérents à l'acte, seront pris en charge équitablement -50/50- par les 2 parties*)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU